

CONTRIBUTIONS CONCERTATION PREALABLE

CN : Contribution numérique plateforme e.collectivités
 CM : Contribution messagerie plu@st-colomban.fr

N° CONTRIBUTION	Date	Nom	Position	Titre	Thématique	Sujet
CN 1	10/03/2025	Mairie	Neutre			Vous êtes invité-e à déposer vos observations.
CN 2	14/03/2025	Michel Claude	Favorable	Besoin de sable pour la constructi+E8:E78on	Enjeux environnementaux	Bonjour, On peut être pour ou contre quelque chose. Mais là, colombanais depuis presque toujours, je ne comprends pas. Que l'on dise par quoi on remplace la sable dans nos constructions, les opposants de tout.. Ils habitent bien dans des maisons en pierres ou en parpaings... avec du sable. Avis favorable bien sûr de cette extension. Michel c
					aspect économique	Les sablières gênent qui? Pas grand monde, une minorité. Ils ont la possibilité de vendre leur maison (pas cher car elle est en béton) et de vivre dans une yourte. ..ailleurs
CN 3	21/03/2025	Avrilleau	Contre	GS m et st Colomban	Procédure	Pourquoi tant de précipitation pour changer le plu dans un an nous voterons pour les municipales peut être de nouveau élus une autre équipe municipale avec d autres points de vue et d autres regards sur cette extension ou pas Cet empressement cet emballement aujourd'hui vouloir aller vite n est pas sérieux et troublant..... ? dans un an ou plus le sable sera toujours là.
					enjeu environnemental	... les atteintes à l'environnement aux zones humides le long du Redour et au voisinage méritent un peu plus d attentionsUne partie de ce sable vas au maraîchage industriel qui dénature notre environnement communaleA st co plusieurs millions de tonnes ont été extraites ne croyez vous pas qu il serait temps d arrêter. Jca
CN 4	21/03/2025	LTDLS	Contre	Où est vraiment l'intérêt général?	enjeu environnemental	Voici un extrait d'un article paru dans Ouest-France hier : « Selon un nouveau rapport présenté par Météo France, le seuil des 40 °C, « extrêmement rare au XXe siècle », pourrait être atteint tous les ans en 2100. Des records de chaleur jusqu'à 50 °C sont probables dès l'horizon 2050. Ce travail, inédit, constitue le « socle du troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) », présenté le 10 mars 2025 par la ministre de la Transition écologique Agnès Pannier-Runacher. Il s'appuie sur la « Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique » (TRACC) modélisant un réchauffement de la température moyenne de 2 °C en 2030, 2,7 °C en 2050 et 4 °C en 2100, par rapport à l'ère préindustrielle. Ce qui est presque conforme à la courbe actuelle. Premier constat : l'année 2022, « la plus chaude jamais enregistrée en France », marquée par une sécheresse et des feux de forêt remarquables, « correspondra à une année ordinaire en 2050 », souligne Météo France. Elle serait même « perçue comme une année extrêmement fraîche, en 2100 »...
					eau	Nous sommes à mi-chemin entre l'an 2000 et 2050. Nous prenons donc dorénavant le chemin d'un réchauffement planétaire particulièrement critique. Il ne va évidemment pas épargner Saint-Colomban. Heidelberg avec son site actuel et son extension, laissera définitivement derrière lui 46 ha de plan d'eau, aujourd'hui à l'abri dans la nappe des sables. Celle-ci se remplit en hiver et alimente les milieux en été : elle est au cœur de tout un équilibre naturel et humain. Mettre cette eau à ciel ouvert, c'est accélérer le « grand cycle de l'eau », tout le contraire de ce qu'il faut faire.
					Intérêt Général	Compte-tenu des enjeux évidents pour les générations futures, dans le contexte de changement climatique brutal décrit dans l'article, où est vraiment l'intérêt général pour les générations futures qui habiteront sur nos communes ? - Est-il dans l'extraction du sable ? Pour rappel, elle sert principalement à alimenter le maraîchage industriel et le béton des métropoles (seul 13% de la production du site de Saint-Colomban sert vraiment à alimenter le BTP de tout le Pays de Retz, suivant les chiffres du dossier soumis à enquête publique il y a quelques mois). - Est-il dans la ressource en eau, dans un secteur déjà particulièrement critique aujourd'hui ? - Est-il dans la protection des terres agricoles, dont nos enfants auront tant besoin ?
CN 5	22/03/2025	LEBOSSE	Contre	Comblé tous les trous d'eau.	eau	Suite à ma visite au sein de la sablière: Alors que le PH de l'eau autour de la sablière est de 4,5 à 5 et donc sans vie aquatique possible que cette eau est directement la nappe de grand lieu, que l'évaporation calculée par la sablière est de 24cm par ans (a multiplier par la surface laissée à l'air libre), que la volonté de l'état du département et de la région est de préserver l'eau et sans pollution afin de pouvoir l'utiliser sereinement. je propose que les trous soient TOUS comblés afin de limiter l'évaporation et donc la perte directe de notre ressource en eau. Ce comblement aura également l'avantage de limiter la pollution directe de la nappe comme constaté actuellement par la sablière lors des traitements effectués par les maraîchers industriels. Cordialement
					Procédure	Sur la plateforme est indiqué que "les objectifs de la concertation sont d'informer le public" et "qu'il n'y aura pas de réponse apportée via la plateforme". Est ce à dire que cette consultation n'a pas vocation à ce que les propositions des citoyens informent les décideurs ? Est ce à dire que les questions du public seront sans réponse ? Cette consultation est elle une étape obligée ? Ou est elle un nouveau départ où les choses sont de nouveau questionnées afin de voir si ce projet est pertinent ou pas et nécessite une modification du Plu ?

CN 6	22/03/2025	Jean Luc VRIGNON	Contre	Quelques questions , première partie	enjeu environnemental	<p>Aussi voici quelques questions</p> <p>Les besoins</p> <p>A quel besoin réel correspond ce projet d'extension de carrière, quel est l'état de la concurrence ? Tient il compte du contexte économique, écologique et sociétale où la sobriété des matières, la protection de l'eau, de la biodiversité, sont des enjeux majeurs ? Ce projet est-il en adéquation avec les intentions la loi Zan qui serait de réduire l'artificialisation des sols et par conséquent de réduire la production de granulats qui la permet ?</p>
					aspect économique	<p>Les alternatives</p> <p>Est ce que d'autres alternatives à l'extension ont été étudiées en prenant en compte par exemple l'évitement du gaspillage sur les chantiers, la réduction de l'artificialisation des sols, le développement des granulats issus du recyclage, la réduction d'utilisation du sable dans le maraichage ? Avez vous réalisé un bilan GES et énergétique en comparant ce projet actuel et d'autres solutions avec notamment un taux d'incorporation des déchets du BTP plus important ? Pourquoi nombre d'entreprises de BTP, de syndicats, font état d'une volonté d'optimisation de la ressource en sable, des innovations techniques, de l'amélioration des équipements agricoles et des pratiques culturales, de leurs sensibilisations sur la zéro artificialisation nette et des mutations nécessaires de leurs métiers et que cela ne prenne pas corps dans ce projet ? Pourquoi des entreprises qui mettent en place des solutions de recyclage des déchets du BTP ou pour traiter des déchets non-recyclables, telle Néolith, ne sont pas consultées pour examiner si leurs produits ne pourraient pas se substituer aux ressources naturelles ?</p> <p>Est-il en adéquation avec les lois anti-gaspillage pour une économie circulaire ou REP Responsabilité Elargie du Producteur qui tendent à ce que les déchets du</p>
					sécurité routière	<p>Les trajets</p> <p>Quelles sont les destinations finales des produits de cette extraction ? Vers quelles destinations vont les produits maraichers cultivés avec ce sable ? Vers quelles destinations vont les produits du BTP fabriqués avec ce sable ? Quel est le cout sociétal de l'usure des routes induit par ces trajets de poids lourds ? Est ce que la zone de chalandise à valeur de contrainte ? Quelle est son utilité ? Existe t'il des études nationales sur les accidents en sortie de carrière et sur leurs trajets ? Ou disons sur ce type de transport</p>
CN 7	23/03/2025	Jean Luc VRIGNON	Contre	Quelques questions , seconde partie	enjeu environnemental (santé)	<p>D'autres questions pour appréhender le projet et interroger la mise en compatibilité du Plu.</p> <p>La santé</p> <p>Est ce que tous les effets d'un tel projet sur la santé ont été pris en compte, aussi bien au niveau de la santé des corps que celle psychique (anxiété, deuil, dépression, etc.) ? Est ce que les effets dus aux externalités et impactant la santé ont été pris en compte ? (nuisances provoqués par les trajets des camions, leur pollution, leur poussière, leur bruit, etc.). Est ce qu'une étude a été réalisée sur les conséquences sur la santé des différents impacts cumulés, autrement dit sur les effets cocktails ?</p> <p>Les remblaiements</p> <p>Pourriez vous nous confirmer qu'il y aura bien remblaiement avec des déchets du BTP ? Est ce que ces déchets proviendront directement de chantier de démolition ou passeront par un centre de traitement ? Est ce que les bordereaux pour l'accueil dans cette sablière spécifient ces différents traitements ? Est ce qu'il y aura un contrôle de ces matériaux de remblaiement pour voir si elles ne pourraient pas se substituer aux matières à extraire et cela pour éviter de gaspiller ? S'agit-il ici de déchets ultimes qu'on souhaite éliminer ?</p> <p>Sur quelle étude s'est basée la qualification des déchets du BTP en déchets inertes et pourrait-on l'obtenir ? Et quelle instance en a décidé ? Existe t'il des analyses de l'ensemble des substances que l'on peut trouver dans les déchets du BTP ? Existe t'il de nouvelles études sur le comportement des déchets du BTP issus de matériaux plus récents au contact de l'eau ? Pouvons nous avoir les analyses des lixiviats, réalisées lors des inspections, au niveau de cette sablière mais aussi de façon plus générale au niveau de toutes les carrières en France ? Est ce que d'autres études ont été menées afin de déterminer sur une longue durée et sur divers environnements, l'altération de ces déchets ?</p>
					enjeu environnemental (réaménagement)	
					Procédure	<p>Le zonage</p> <p>Pourquoi les zones Agricoles Pérennes, puisque dérogeables ne sont pas nommées Zones Agricoles Provisoires ? Pourquoi les zones Agricoles Pérennes qui ne le sont plus sont toujours considérées comme zones naturelles au lieu d'être nommées zones artificielles ? Pourquoi un changement d'activité sur ces zones n'a aucun impact sur leur qualification ?</p>
aspect économique	<p>L'emploi</p> <p>Cette extension permet-elle des emplois durables ? La croissance de la production est elle corrélée à une augmentation des effectifs ? Cette extension détruit-elle des emplois existants ou empêche t'elle d'autres emplois d'émerger ? Est ce que cette analyse de l'emploi et de l'économie locale a été effectuée ? Quelle instance a vérifié, au regard de l'actualité du marché, de l'état de la concurrence, des préoccupations sociétales, la pertinence du volume à extraire ? Où peut-on consulter cette étude ?</p>					

CN 8	23/03/2025	Plunian	Contre	Questions restées sans réponse	Intérêt Général	<p>Bonjour, je vous soumetts ici des questionnements restées sans réponse lors de la dernière enquête publique sur la méthodologie de l'équipe municipale majoritaires :</p> <p>la mairie de Saint-Colomban présentent les éléments qui visent à « justifier » l'intérêt général du projet. Pour justifier l'intérêt général, la mairie de Saint-Colomban recense une liste d'arguments favorisant le projet et ne met pas en balance les arguments pour et contre. Lorsqu'on vise la justification de l'intérêt général, on se doit de justifier que les arguments favorisant le projet, l'emporte sur les arguments tendant à ne pas le faire. Sinon, tous les projets favorisent l'intérêt général dès lors que par exemple, un argument économique peut « valoriser » le projet.</p> <p>La mairie de Saint-Colomban semble justifier l'intérêt général par le caractère local des besoins. Si on s'en tient à cet argument, il peut être mis en défaut en faisant quelques recherches sur internet. On s'aperçoit que pour le maraîchage nantais, une grande partie de la production est destinée à l'export : https://www.lesechos.fr/2006/09/nanteurop-convertit-leurope-a-la-mache-1071746</p> <p>Le sable nécessaire à la mâche est prélevé localement (avec toutes les conséquences pour le territoire) pour créer de la mâche qui part ensuite à l'export.</p>
					aspect économique	<p>Questions : Pourquoi ne pas expliquer toutes les finalités, notamment en maraîchage, de l'utilisation du sable ? Pourquoi doit-on avoir à Saint-Colomban les conséquences de l'extraction de sable pour la production de mâches (entre autre) en partie destinée à l'Europe ?</p> <p>C'est là un des problèmes majeurs du territoire : il n'est plus possible pour un paysan d'acheter des terres tant les intérêts des maraîchers industriels sont grands et l'accaparement des terres pour leurs intérêts fait monter les prix et par conséquent, devenant monopolistique, fait monter le besoin en sable pour augmenter la production de mâche à l'exportation. Il y a nécessité de sable pour en partie exporter à l'étranger pour écouler une marchandise qui n'a pas de débouchés locaux à 100%. Il me semble que la production de sable ne sert pas que l'intérêt général, mais en grande partie les intérêts particuliers des maraîchers locaux. Donc l'argument concernant la logique de circuit-court de la mairie de Saint Colomban me semble ne pas être assez étayé et nécessiterait de comprendre la logique de l'utilisation du sable sur le territoire et les finalités pour saisir l'ensemble des intérêts en jeu dans cette extension.</p> <p>Utilisation du sable dans l'agriculture. L'utilisation du sable dans la production de nourriture peut-être questionnée : Question : Est ce d'intérêt général d'utiliser une ressource finie pour nourrir la population ? Cette question doit, je l'espère, traverser le conseil municipal de la mairie de Saint-Colomban pour justifier d'un intérêt général.</p>
CN 9	23/03/2025	ARNAUD	Contre	Et c'est reparti...Pour Qui ? Pourquoi?	aspect environnemental (nuisances)	<p>Suite à la dernière enquête et concernant les nuisances aux riverains, j'ai bien retenu la réponse à cette question : - Concernant la distance entre les habitations et le périmètre d'extraction dorénavant porté à 150 m, les riverains ont demandé depuis le début une distance de 250 m. : GSM peut-il envisager de prendre en compte cette demande ? Réponse GSM : La distance prévue initialement dans le projet présenté aux riverains en septembre/octobre 2021 était de 70m. À la suite des échanges durant ces réunions, la distance d'éloignement a été portée à 150m. des habitations en intégrant la maison alors en construction à la Brosse-Gaspaille le long de la route des gardes. Cette distance est un compromis entre l'optimisation de l'exploitation et la maîtrise des nuisances vis-à-vis des riverains. Les réductions concédées ont déjà réduit la durée d'activité de 3 ans. Réduire d'avantage fragilisera l'équilibre économique du projet. La distance d'éloignement de 150m sera conservée.</p>
					Intérêt Général	<p>Nous ne parlons ici donc que d'un projet qui vise au profit économique d'une minorité qui concède un petit peu ici, un petit peu là... 'La maîtrise des nuisances' mais quelle gabegie ! Mais quelle fraude ! Merci les communicants d'Heidelberg de nous donner à découvrir cette douce violence de l'intérêt général privé !</p>
CN 10	04/04/2025	Didier	Contre	Observations sur le fonctionnement d'Heidelberg	réaménagement agricole	<p>A chaque rencontre avec GSM-Heidelberg, la vente de sable attribuée au maraîchage industriel diminue passant de 30 % puis à 25 % puis à 20 % à la dernière visite puis corrigée entre 25 et 20 % en réunion publique. Habitant du village du Redour, je ne vois pas les tas de sable diminuer dans les parcelles des maraîchers industriels alentour mais leurs surfaces ne cessent d'augmenter avec la surenchère sur les terres des exploitations qui se libèrent (ferme de 280 ha récemment à la Chevrolière) au détriment de jeunes agriculteurs candidats à la reprise qui existent contrairement à ce que l'on veut faire croire. GSM-Heidelberg fait valoir les terrains réaménagés à vocation agricole destinés à une agriculture paysanne. Ces terres sont présumés fertiles au bout de 5 ans avec beaucoup d'engrais. C'est difficile de croire que ce seront des terres agricoles attrayantes pour des jeunes dans un paysage de désolation. Je n'y vois que des substrats de cultures stériles qu'affectionnent les maraîchers industriels et la proximité des plans d'eau soumis aux pollution .</p> <p>La présentation de GSM- Heidelberg minimise le lien entre la sablière et l'extension des maraîchers industriels qui viennent avec leur propre semi remorque et ne sont pas soumis à l'obligation de bâchage alors que les autres transporteurs ont cette obligation dans leur contrat.</p>
					sécurité routière	<p>Cette obligation de bâchage n'est pas toujours respecté : au printemps 2024 , un gros chantier de terrassement sur la commune du Bignon a généré un trafic de gros tracteurs avec remorques surchargées. Ceux-ci ont semé de grosses mottes de terre sur leur trajet en passant sur les chaos de la route la rendant glissante . Cet épisode a été limité dans le temps, mais j'ai aussi constaté des nombreux accidents dans la durée, heureusement sans conséquences car sans véhicule en vis à vis. Dans le virage du Redour, les camions récemment chargés et sortant de la sablière perdent du sable dans le virage. Quelques véhicules allant vers Nantes donc du côté des pertes de sable dérapent sur ce sable et vont terminer leur trajectoire soit dans le mur pour une moto dont le pilote a terminé en glissade sur le dos avec quelques égratignures, soit dans le fossé gauche un peu plus loin pour une autre voiture ou dans le socle de la borne à incendie. L'étanchéité des bennes est elle contrôlée régulièrement ?</p>

					agriculture	je ne vois pas les tas de sable diminuer dans les parcelles des maraîchers industriels alentour mais leurs surfaces ne cessent d'augmenter avec la surenchère sur les terres des exploitations qui se libèrent (ferme de 280 ha récemment à la Chevrolière) au détriment de jeunes agriculteurs candidats à la reprise qui existent contrairement à ce que l'on veut faire croire.
					biodiversité	Pour ce qui est de la biodiversité, j'ai noté page 221 du document : 6_2b_GSM_DDAE_ANX_EI_V2 Annexes Etudes d'impact de l'enquête publique deux plantes rares qui échappent aux mesures de protection : -La partie nord du secteur en demande de renouvellement accueille une petite station d'Osmonde royale sur une zone qui sera remblayé et rendu à l'agriculture. -Plusieurs pieds de Piment royal avaient été noté en limite de ZNIEFF sur un talus tout au nord de la zone qui a été supprimé en 2016. L'espèce n'est plus présente sur l'aire d'étude. La biodiversité est préservée selon la plaquette Heidelberg!
CN 11	05/04/2025	Anne de Pommery	Contre	Extension des sablières	procédure	M'étant rendue à la réunion publique concernant la mise en compatibilité du PLU de Saint-Colomban ayant pour objet l'extension d'une carrière de sable, j'ai été surprise d'entendre sur le parking, à mon arrivée, 4 hommes disant, je cite : "le maire nous a demandé de venir pour le soutenir". J'ai compris dans leur propos qu'ils étaient pour l'extension de la sablière. Si ces propos correspondent à la réalité, je trouve que ce n'est pas le rôle d'un maire demander la présence des pro ou des anti pour le soutenir. Il y a des gens pour l'extension, d'autres contre. Le nombre ne fait pas la force et le dialogue doit toujours être privilégié.
CN 12	05/04/2025	Anne de Pommery	Contre	Activité d'enfouissement	réaménagement	Il me paraît regrettable que lors de la consultation citoyenne de 2021, notamment, il n'ait jamais été évoqué l'activité d'enfouissement des déchets. Même si GSM se veut rassurant et déclare que tout est sous contrôle, de nombreux exemples, sur d'autres sites, démontrent le contraire. Je pense que les Colombanais auraient dû être informés qu'il ne s'agit pas que d'une simple extension mais d'un enfouissement des déchets, 40 000 tonnes par an.
					Aspect économique	Nous avons appris par ailleurs le 31 mars que GSM envisageait une activité de recyclage, recyclage de quoi? Nous n'avons pas eu de précisions sur cette nouvelle activité.
CN 13	06/04/2025	Eric DECHARTRE	Contre	Impact sur la valeur des biens immobiliers dans les villages voisins	aspect économique	Le projet d'extension de la sablière Heidelberg a déjà fait l'objet de nombreuses études d'impact — hydrogéologie, agriculture, faune, bruit, poussières, etc. — permettant à chacun de se forger une opinion éclairée. Cependant, un aspect essentiel reste à ce jour ignoré : l'impact potentiel de ce projet sur la valeur des biens immobiliers situés dans les villages avoisinants. Cette question suscite de vives inquiétudes parmi les riverains, d'autant que plusieurs ventes récentes ont été annulées après que les acquéreurs aient pris connaissance du projet, illustrant concrètement cette préoccupation. Nous ne prétendons pas être des experts en matière immobilière, et nous sommes conscients des limites de notre analyse. En revanche, nous constatons que les arguments avancés par les promoteurs du projet tendent systématiquement à minimiser, voire nier, toute conséquence négative sur le marché immobilier de proximité. C'est pourquoi nous demandons qu'une véritable étude d'impact sur la valeur immobilière soit conduite par un expert judiciaire indépendant. Il est indispensable qu'un éclairage objectif et impartial soit apporté sur ce sujet, afin de dissiper les doutes et d'apporter une réponse claire aux légitimes préoccupations des habitants.
CN 14	07/04/2025	Joseph	Favorable	Valeurs immobilières	sécurité routière	Bonjour à tous étant présent à la réunion publique sur la concertation, je suis surpris des questions sur les valeurs immobilières. J'habite rue des sables à Saint Colomban, nous sommes passés de 4000 à 7000 véhicules/jour sur cette voie. Pilote est passé de 50 à 100 camions jours en 15 ans, dois-je demander des compensations financières à Pilote? Les Limouzins doivent-ils demander à Pilote une compensations à cause du bruit, des bâtiments et des parkings Et Duarib, bruits énormes et nombreux camions en centre ville.
					aspect économique	Il faut savoir que le prix du m ² construit est plus cher au marais gâté que rue des sables. à cause de quoi? Du trafic. (voir la carte des prix de l'immobilier sur les secteurs communaux) Allez voir sur les actes de ventes immobilières, pas sur les estimations, le prix est plus élevé à la Lande qu'à la Salle, et pourtant à coté de la sablière Lafarge... Pourquoi le Mr du marais, qui est intervenu sur les valeurs immobilières (mon voisin à la réunion publique me disait qu'il avait vendu au Plessis pour aller construire au marais gâté, prix du terrain), il connaissait bien la commune et les projets des sablières pourtant... On a parlé remblais, puis eau puis intérêts particuliers. Si des personnes ont peur des nuisances des sablières, qu'ils s'en aillent, il est encore temps. on en parle depuis 2021 Les entreprises où ces gens travaillent, ne font-ils aucune nuisance à leur voisinage Je suis pour et j'ai le droit de le dire. cordialement

CN 15	09/04/2025	Christine DECHARTRE	Contre	Devenir des bassins	enjeu environnemental	<p>Lors de la réunion publique du 31 mars, M. le Maire a de nouveau défendu le projet de centrale photovoltaïque flottante sur les bassins aujourd'hui inexploités par Heidelberg. Il a notamment souligné que le pH de l'eau y serait trop acide pour permettre le développement de la faune et de la flore, qualifiant ainsi ces bassins de « milieu dégradé ».</p> <p>Or, dans le document intitulé Réponse au PV de synthèse des observations de l'enquête publique, Heidelberg formule une réponse bien différente face aux inquiétudes concernant le rejet d'eaux acides du bassin B5 dans le Redour. On peut y lire :</p> <p>« Nous observons depuis 2020 une augmentation du pH dans le bassin de la carrière et/ou dans le rejet vers le Redour, atteignant désormais un pH compris entre 7 et 7,5, équivalent à celui du ruisseau. Les eaux en sortie de la sablière sont ainsi devenues neutres, sous l'effet de la mise en remblais de matériaux inertes. Ce nouveau pH correspond au pH du ruisseau du Redour. »</p> <p>Comment expliquer une telle contradiction entre les affirmations de M. le Maire et celles de Heidelberg ? Si les eaux ne sont plus acides et si l'écosystème peut y retrouver un équilibre, peut-on encore parler de « milieu dégradé » pour justifier l'implantation de panneaux photovoltaïques sur ce bassin ?</p>
CN 16	12/04/2025	Nejouba	Neutre	Réponse à la question posée lors de la réunion d'informations	eau	<p>Bonjour,</p> <p>J'étais à la réunion d'information il y a deux semaines, et une question a été posée plusieurs fois et est restée plusieurs fois sans réponse (la première peut-être était-ce dû à une incompréhension ; les fois suivantes, je ne comprends pas...).</p> <p>L'activité d'extraction de sable a pour conséquence de mettre la nappe phréatique à nu. La question était : quelle est le volume de la nappe phréatique mise à nu (actuellement et à venir avec le projet) par GSM ?</p> <p>D'avance, merci de compléter votre information en répondant à cette question !</p>
CN 17	13/04/2025	Citoyen	Contre	Interrogation sur la concertation Publique	Intérêt Général	<p>Je me suis rendu à la concertation publique dont l'objet était de partager avec les citoyens l'intérêt de modifier le PLU existant sur la commune de Saint Colomban pour permettre l'extension des carrières.</p> <p>Honnêtement, cette soirée n'était que mascarade, seul les carriers ont essayé de démontrer l'intérêt de valider leur projet d'extension, avec quasiment pour seul argument le maintien de l'activité existante. Je pensais pouvoir entendre un discours des élus locaux pouvant nous conforter que la modification du PLU allait dans l'intérêt général mais rien de ce côté, car bien évidemment où est l'intérêt général dans ce projet d'extension de carrière ?</p> <p>Je ne vois malheureusement dans l'acceptation de modifier le PLU, que des élus qui se plient aux exigences d'un groupe industriel, et qui passent outre les conséquences de ces extensions sur l'avenir du territoire. La diminution galopante des terres agricoles devrait alerter tous les citoyens et pas seulement quelques agriculteurs. Un chiffre m'a marqué, il y aurait à ce jour 400Ha de surface maraîchère sur la commune de saint Colomban, je pense que les élus devraient s'interroger sur l'avenir de leur territoire autrement qu'en surfaces creusées avec de gigantesques trous d'eau et des surfaces maraîchères bâchées.</p> <p>Petite anecdote, M. Le maire est presque ravi de proposer un parc photovoltaïque sur les étangs artificiels des carrières. Donc si on veut assurer la transition énergétique il faut creuser le sol pour pouvoir mettre des panneaux photovoltaïque par la suite car c'est plus facile à faire valider ce type de projet. Bien évidemment je ne suis pas favorable à la modification du PLU pour permettre l'extension des carrières.</p>
CN 18	16/04/2025	camus	Contre	Probleme avec la sabliere	eau	<p>Bonjour</p> <p>j adore ceux qui disent qu il n y a pas de probleme avec la ,sabliere il y a le manque d eau je peux le prouver les arbres qui crevent</p>
					aspect économique	<p>10% de baisse sur le prix des maisons certifié par 3 agences et apres 11 millions de tonnes de prelevées je pense que cela suffit</p>
CN 19	16/04/2025	Citoyen	Contre	Zones agricoles	Procédure	<p>Bonjour,</p> <p>Tout d'abord, je n'arrive pas à trouver de documents concrets provenant de la municipalité. Je ne trouve que des documents provenant du porteur de projet (à but promotionnel et qui ne vont bien sûr pas à l'encontre du projet). Comment pouvons-nous donner un avis éclairé alors qu'il n'y a pas une présentation concrète des pour et des contre...</p>
					Procédure contenu des documents	<p>Par ailleurs, je me posais une question sur le zonage (à défaut d'avoir une carte du PLU actuel et du PLU futur présentée) : si la commune change de destination des zones agricoles vers des zones "carrières", comment va être compensée ce changement de destination (suppression d'autres zones à vocation à être urbanisées, réaménagement d'autres espaces ?)... Il est bien entendu ici que je ne parle pas des compensations que pourraient apporter le porteur de projet si son projet est autorisé mais bien de celles apportées par la commune pour la modification de son PLU.</p> <p>Je souhaiterais donc qu'une cartographie détaillée (+ destination des futures zones) puisse être mise à disposition de l'ensemble des citoyens.</p> <p>Merci par avance.</p>
						<p>Bonjour.</p> <p>J'ai participé à la réunion publique lundi 31 mars, il a été expliqué que l'intérêt général de l'extension de cette entreprise sur la commune est la diminution des Gaz à Effet de Serre liés au transport du sable pour la construction d'habitations.</p> <p>Or, il existe des alternatives (plus respectueuses de l'environnement) aux constructions parpaings/béton . Pour inciter le déploiement de ces alternatives, il faudrait couper ou diminuer le robinet du sable. Ce n'est pas en mettant à disposition du sable que cela incitera les professionnels à faire autrement et aux instances étatiques d'aider ces professionnels de construire autrement.</p>

CN 20	18/04/2025	Nicolas	Contre	Intérêt général contesté, inquiétudes	Agriculture	Pour construire une maison, il ne faut pas seulement du sable mais aussi du ciment et des matériaux dont la fabrication et le transport émettent énormément de GES. Ce constat inhibe l'unique intérêt général pour la commune présenté lors de la réunion publique. De plus, entre 20 et 30 % du sable extrait à St Colomban est à destination des maraichers industriels qui s'en servent pour mécaniser leurs récoltes. Cela va à contre sens du dit intérêt général précité. D'autant plus que le développement de cette agro-industrie contribue à majorer la dégradation du territoire (pollution de l'eau, des terres, de l'air, visuelle). Il ne faudrait pas justifier le développement de cette agro-industrie par la souveraineté alimentaire puisque que la majeure partie des productions agricoles de cette agro-industrie locale est vouée à l'exportation (ce qui met à mal la souveraineté alimentaire des pays qui achètent ces produits. C'est un cercle vicieux démontré).
					Intérêt Général	Il est écrit qu'après l'extraction du sable, le territoire est « dégradé ». Il n'y a pas d'intérêt général de mettre à disposition des futures générations un territoire « dégradé ».
					Réaménagement	Sur la commune, une autre entreprise, Lafarge, abandonne son projet d'extension et « remet en état » le site. Nous pouvons constater une immense étendue d'eau (nappe phréatique). Nous sommes déjà préoccupés par la sécurité de ce site (entretien, sécurité...). Il n'y a aucun intérêt général à en créer un autre. Quelles responsabilités pour les équipes municipales à venir d'avoir à gérer la sécurité et la responsabilité de deux sites ! Je trouve cela irresponsable pour l'avenir de la commune et de ses habitants. Je m'inquiète également des futurs réenfouissements de matériaux dits inertes, de leur provenance, de leur potentielle pollution et des contrôles non indépendants de ces remblaiements. C'est la société Heidelberg qui s'auto contrôle et cela me pose problème. Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération mes arguments. Cordialement, Marie Nicolas.
CN 21	18/04/2025	Nicolas	Contre	Concertation plus large	Procédure	Je pense que cette concertation devrait être plus large car ce sont des questions importantes qui concernent la société dans son ensemble (gestion des ressources communes par exemple) et donc un publique plus large que la population colombanaise. Merci, Marie Nicolas.
CN 22	18/04/2025	Nicolas	Contre	Attendre avant d'agir de façon destructrice et irréversible	Procédure	Puisque nous en sommes à la phase de concertation, discussions, prise en compte des avis ..., je demande de suspendre ce projet et de garder le sable déjà extrait pour les projets URGENTS dans l'attente de mettre en place d'autres solutions plus respectueuses des bien communs, de l'environnement, de l'avenir. Merci d'avance, Marie Nicolas.
CN 23	18/04/2025	LTDLS	Contre	Surévaporation : une question parmi tant d'autres sans réponse 1/2	eau	La surévaporation des plans d'eau annoncée par Heidelberg lors de la réunion publique (qui est celle du dossier d'autorisation environnementale), est de 241 mm/an par unité de surface en eau, soit 2 410 m3/ha. Pour une surface de 39,6 ha à réaménager et 8 ha d'extension, cela correspond respectivement à 95 436 m3 et 19 280 m3, soit au total 114 716 m3/an, si toutefois les surfaces en eau ne sont pas modifiées par rapport aux prévisions. Les plans d'eau étant connectés à la nappe des sables, c'est le plafond de cette nappe qui sert de variable d'ajustement pour les désordres provoqués. Cette estimation et ce chiffrage sont fondés sur des modèles théoriques toujours débattus entre les spécialistes. Il n'existe pas de normes ou de références officielles qui fasse consensus sur ce sujet de la surévaporation. Pour un plan d'eau donné, la réalité est très variable selon les années, en fonction de la climatologie annuelle (vent, ensoleillement, température, tension de vapeur d'eau). Ces variations peuvent aller quasiment du simple au double ! En tous cas, les spécialistes du réchauffement climatique prédisent une accentuation de cette évaporation au fil des années. On peut donc penser raisonnablement que le chiffre estimé d'environ 115 000 m3/an pourra être d'une part largement fluctuant selon les années, et d'autre part avec une tendance à moyen/long terme très à la hausse. Son calcul est par ailleurs réalisé sur des surfaces théoriques, tout au bout d'une phase de remblaiement, que rien ne garantit. Rappelons par ailleurs que la surévaporation n'est pas l'évaporation, à peu près 4 fois supérieure, elle est l'évaporation supplémentaire théorique par rapport à un terrain naturel. Par ailleurs, l'évaporation est bien entendu particulièrement concentrée sur la période estivale. La fourniture de moyennes annuelles fausse totalement la vision des conséquences. Car c'est précisément à cette époque que les besoins sont les plus marqués : soutien d'étiage des cours d'eau du Redour et de la Mandironnière, irrigation agricole (très forte dans ce secteur), vie du sol et biodiversité, mares pour l'abreuvement, puits des riverains, maintien de la fonctionnalité des zones humides, etc. Cette eau évaporée manquera donc à un moment particulièrement critique pour tous ces besoins. A cette question cruciale pour l'avenir, posée lors de l'enquête publique, aucune réponse claire n'a été apportée : c'est trop compliqué nous dit on : il faut se contenter de moyennes annuelles, mais qui en fait ne permettent pas de mesurer l'impact réel dans notre contexte... voir suite sur page 2/2
CN 24	18/04/2025	LTDLS	Contre	Surévaporation : une question parmi tant d'autres sans réponse 2/2	eau	Suite de la page 1/2 : Plus globalement, nous avons fait une analyse des réponses apportées dans le rapport du commissaire enquêteur aux questions posées lors de l'enquête publique. Malgré son travail important, sur un échantillon (non exhaustif) de près de 600 questions, il n'a pu répondre véritablement qu'à 28%. 59% n'ont trouvé aucune réponse et 13% une réponse partielle, comme celle développée ci-dessus. Nous tenons bien sûr cette analyse à disposition dans le cadre de cette nouvelle concertation en cours. Elle sera probablement très courte. Sera-t-elle enfin l'occasion d'aborder toutes les questions ? Correspond-elle à une véritable volonté de concerter ou devons-nous nous contenter de la seule diffusion d'une information d'Heidelberg et d'adaptations à la marge de leur projet?

CM 25	23/04/2025	FERNAGU Sophie	Contre	Enquête publique carrière de sable	enjeu environnemental	Il est grand temps de penser la façon dont nous voulons habiter le monde, utiliser les ressources pour laisser une planète vivable à nos enfants et petits-enfants. L'agro-industrie nous mène à notre perte. Non seulement elle est très émettrice de gaz à effet de serre mais elle nous rend malade et tue le sol. Il est grand temps de dire Non, on arrête de foncer dans le mur.
					Agriculture	Que Saint Colomban montre l'exemple. Le complexe agro-industriel des maraichers nantais (MN) accapare les terres et l'eau sans se poser de problème : entre 2010 et 2021, la surface occupée par les MN a augmenté de 24%, au détriment des petits exploitants qui ne peuvent plus accéder à la terre au vu du prix du foncier qui s'envole. Un hectare de mâche nécessite 30 tonnes de sables par an ! Préférons l'agriculture paysanne qui nourrit le sol, qui se régénère sans apport de ressources non renouvelables ou très peu. L'agriculture paysanne peut nourrir la planète alors que l'agro-industrie la tue et ses habitants avec. Ne parlons pas du béton, une industrie très polluante, émettrice de gaz à effet de serre et qui provoque l'artificialisation des sols. Il y a d'autres façons d'habiter, de construire, de densifier les espaces et les logements sans pour autant habiter une yourte ! Avis contre le projet d'extension. Sophie Fernagu
CN 26	24/04/2025	camus	Contre	Probleme avec la sabliere	eau	Bonjour j'ai une lettre de la préfecture qui me dit si vous n'avez plus d'eau au marais gâté c'est parce que la sablière GSM est trop proche et la mairie est quand même favorable à l'extension c'est incroyable quelle logique pourquoi personne ne tient compte de nos problèmes dans cette lettre la préfecture me dit que GSM n'extraira plus l'eau près du marais gâté mais seulement l'hiver quand est-il possible d'avoir une réponse valable
CN 27	25/04/2025	Gauthier	Contre	"On savait, mais on l'a fait quand même."	Agriculture	On savait que le sol que l'on va extraire ne se régénère pas. Que les écosystèmes que l'on détruit mettent des décennies à retrouver un semblant d'équilibre. Que l'extension grignote encore un peu plus d'espace naturel. Mais on continue. Encore et encore. Parce que c'est rentable, parce que c'est plus simple, parce que c'est l'habitude. On savait que nous étions dans une commune avec une dynamique de développement agricole axée sur le maraîchage intensif sous bâche plastique. On savait que cela impliquait des pratiques déjà très consommatrices de sol, d'espace et aurait un impact sur la nappe phréatique.
					Traffic	On savait que ces exploitations toujours plus grandes, qui utilisent le sable pour fonctionner, nécessitent des allers-retours constants de véhicules agricoles, et plutôt que de rouler sur une contre-allée agricole, utilisent un axe routier important non adapté à cette cohabitation en attendant l'accident mortel. Et pourtant... On va l'étendre cette carrière de sable. Et ce n'est pas faute d'entendre quotidiennement chaque responsable politique, tout bord confondus, rappelé que chaque geste compte et que le compte à rebours est déjà lancé. Mais est-ce vraiment notre problème, nos petits-enfants trouveront bien la solution. Cordialement
CN 28	25/04/2025	Herbet Jacki	Contre	Manque de débat public	Procédure	Ayant assisté à la réunion de présentation du "nouveau" projet je n'ai pas trouvé les réponses que nous étions en droit d'attendre. Il a été dit que le projet serait quasi similaire au précédent. Pourtant du temps est passé. D'autres réunions publiques sont donc indispensables pour : - obtenir plus de réponses. Il ne semble pas que les questions, lors de l'enquête publique, aient toutes obtenu des réponses. - aborder les modifications que l'entreprise est prête à mettre en discussion.

CM 29	26/04/2025	MERCIER Jean-Claude		Il existe encore des contradictions dans les documents d'enquête	enjeu environnemental	<p>Monsieur le Commissaire Enquêteur,</p> <p>Il y a toujours des contradictions dans les documents d'enquêtes, c'est ce qui ressort des contributions du public lors de la dernière enquête publique, et encore lors de cette concertation préalable.</p> <p>A- Ainsi, le pH de l'eau est avec les déchets de chantiers, (dont on ne connaît toujours pas la composition exacte, les tonnages des différents points de collecte) tantôt pH de 4 à 5 acide donc, tantôt neutre voisin de 7 et serait compatible avec la vie aquatique, plantes .. alors qu'en est il ?</p> <p>B- Selon les documents d'enquêtes, l' assèchement des terres, étangs serait faible voire négligeable à partir de quelques centaines de mètres... mais selon la contribution N° 438 , un courrier de la préfecture 44 envoyé à un habitant au marais gâté habitant à 400m de carrière GSM " .. lettre de la préfecture qui me dit si vous n avez plus d eau au marais gâté c est parce que la sablière gsm est trop proche .." montre bien que la réalité est plus brutale, GSM et la préfecture savent très bien que les extractions de sable à St Colomban, dans la nappe, assèchent terres, étangs , c'est pour cela que la SAUR a même rempli l'étang (il était à sec) de l'habitant de la contribution N°438.</p> <p>C - Les documents ne donnent pas la vérité des nuisances .. des extractions sur l'environnement, et plus fort n'en tiennent pas compte, et ne dédommagent pas les habitants ayant ces nuisances et plus fort encore veulent extraire jusqu'à 150m des maisons dans ce nouveau projet Heidelberg à St Colomban.</p> <p>pour vendre toujours plus de sable</p> <p>- pour les terrains des maraichers qui stérilisent, dégradent le sol, sachant que beaucoup de productions de primeurs partent à l'export, - sable pour la région nantaise, parisienne ..</p> <p>et donc on ne voit pas du tout l'intérêt général du projet à moins que ce soit de faire rouler des camions qui eux dégradent les routes et rendent la vie impossible à des habitants, en abaissant les valeurs immobilières..</p> <p>La municipalité était au début contre le projet. le SCoT avait protégé les terres agricoles, le public était rassuré .. mais vu le changement d'avis de la municipalité , ce que le SCoT avait tricoté, il l' a détricoté, ce qui exaspère la population.</p> <p>D- Un autre exemple de document (5 pages) d'un même projet de GSM, sur 2 enquêtes projet et plu en 2021 amenant des conclusions contradictoires.</p> <p>http://le.site.de.jc25mercier.free.fr/docs/contradictions-docs.PDF</p> <p>Page 32, on lit " selon la carte, page suivante (carte SRCE au 1/100 000 ème en Page 33 tirée de l'étude d'Impact enquête publique projet) montre que terrains du projet ne sont concernés par :</p> <p>- aucun réservoir de biodiversité</p> <p>- aucun corridor</p> <p>Page 33 la carte SRCE au 1/100 000 ème</p> <p>Page 34 , pour l'enquête PLU 15/6-15/7 2021 nouvelle carte SRCE au 1/25000 ème (plus précise !) montre que la zone projet se situe - en limite d' éléments fragmentant (voies SNCF)</p> <p>- dans une zone de corridors écologiques diffus ...</p> <p>Page 35, montre page 42 /91 tirée de région Nouvelle Aquitaine https://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/srce_volet_c_final_cle57564b.pdf à partir de laquelle il y a eu un découpage de la tête (en couleur) en bas à droite, et d'une partie de la légende à droite, pour la coller sur une ancienne carte SRCE d'octobre 2013 (haut de Page 36) ce qui donne la carte .. Page 34 !</p> <p>Page 36 - les 2 cartes SRCE, l'une périmée d' oct. 2013, car les trames TVB n'ont été établies qu'à partir de 2015</p> <p>La réponse était sous vos yeux .. en haut de Page 32 l' AP de création trames TVB était le 16/1/2015.</p> <p>En conclusion la page 35, qui donne page 42/91 , " la tête" département 86, carte datée août 2015 est donc plus récente, tout comme la carte page 34 " dessus de la tête " département 37</p> <p>Il y a donc des corridors écologiques dans les terrains de ce projet GSM mais le public, hélas, n'en a pas été informé lors de l'enquête projet 15/2 à 17/3 - 2021</p> <p>cordialement</p> <p>Jean - Claude Mercier</p>
CN 30	27/04/2025	Tardy	Contre	Carrière de sable de st colombant	Environnement	<p>Comment peut-on encore détruire un peu plus l'environnement après nous le déluge ?</p> <p>Pensez vous aux générations futurs ? Pour satisfaire l'appétit de grands groupes la municipalité est prête à modifier le PLU ce n'est pas raisonnable. ! Merci d'y renoncer</p>
CN 31	27/04/2025	Texier	Contre	Carrière de sable de st colombant	Environnement	<p>Le conseil municipal doit renoncer à cette folie d'extraction du sable , il faut voir les dégâts à long terme sur l'environnement.</p> <p>On ne peut pas toujours cautionner les sirènes de l'argent !</p> <p>Ressaisissez-vous ?</p>
					Intérêt Général	<p>Après avoir assistée à la réunion publique du 31 mars, je ne suis toujours pas convaincue de l'intérêt général du projet d'extension des sablières .</p> <p>Les arguments que vous mettez en avant sont d'ordre économique(emplois, besoin en sable pour le béton et le maraichage industriel), essentiellement basés sur un intérêt à court terme.</p> <p>Qu'en est -il de l'intérêt général sur le long terme ?</p>

CN 32	28/04/2025	Catherine	Contre	Intérêt général à long terme	Agriculture	<p>Destruction des sols : Le microbiote des sols , on le sait , joue un rôle majeur dans le maintien de la santé des sols en contribuant à sa structuration (aération, passage de l'eau, libération d'éléments minéraux nutritif pour les plantes). Le maraichage industriel cumulé à ce projet impacte considérablement les sols sur la commune et au delà .Pourtant , de nombreuses observations et études préconisent que l'agriculture de demain prennent en compte ces éléments pour préserver une terre fertile et nourricière durablement . En quoi la commune de St Colomban favorise-t-elle la préservation des terres nourricières en acceptant ce type de projet sur son territoire? Quelle agriculture sur les sols qui auront été remblayés? Comment va se reconstituer le microbiote dans ce contexte ? Le sol n'est pas un support de culture ou un puits d' extraction mais un milieu vivant qu'il est d'intérêt général de préserver.</p>
					ressource en eau	<p>La mise à nue de la nappe phréatique : La nappe des sables soutien les niveau du lac de grand-lieu et de l'Ognon en période de basses eaux. Vous nous dites qu'actuellement et selon vos calculs , l'impact du projet est minime . Qu'en sera-t-il dans les années à venir ? Le climat se réchauffe et nous sommes déjà confrontés à des sécheresses ou à de fortes pluies dues à l'augmentation de l'évaporation qui s'imprègnent mal dans les sols .</p>
					Intérêt général	<p>A ce sujet également, pouvez-vous nous exposer clairement en quoi consiste le projet de panneaux photovoltaïques flottant évoqué lors de la réunion publique ? Sur quelle surface de plan d'eau? Plusieurs ? Quel intérêt pour la commune ? A quel besoin en électricité cela répondrait-il ?</p>
					enjeu environnemental	<p>Bétonisation et artificialisation des sols : Alors que les préconisations actuelles tendent vers la re-végétalisation des villes , pourquoi artificialiser les campagnes environnantes ? Pour construire toujours plus ? Comme je l'ai lu dans une autre proposition , il est vrai que la plupart des maisons et immeubles que nous habitons sont construites à base de béton et de sable mais faut-il pour autant continuer dans cette voie ?Le contexte à changé , le climat également , la ressource s'amenuise . D'autres alternatives existent afin d'utiliser moins de sable(bois,béton de chanvre, chaux terre-paille ...) . Comment la mairie de st Colomban se positionne-t-elle sur l'évolution des constructions sur sa commune ? Pourquoi ne pas favoriser également l'habitat léger qui pourrait permettre à des jeunes d'accéder plus facilement à un logement ?</p>
CN 33	28/04/2025	Julie	Contre	Quel bilan écologique pour une commune sans extension ?	enjeu environnemental	<p>Bonjour, Il est curieux de voir que les élus municipaux préfèrent ne pas prendre de décision pour les générations futures quand il s'agit de créer ou non une ZAC (ce qui aurait permis une réflexion bien plus raisonnée de l'organisation générale de la commune) ou quand il s'agit d'environnement (aménagement de la rivière pour répondre à la loi européenne sur la continuité écologique de l'eau), alors qu'extraire des tonnes de sable durant 30 ans du sol colombanais (dont le seul vrai bénéficiaire est une multinationale) ne leur pose pas problème ? Sans compter les externalités négatives qu'engendrent la fabrication du béton, sans commune mesure avec le coût écologique du transport mentionné par les pro extractivisme. Un funeste bilan finalement. C'est lourd de conséquences mais en ont-ils vraiment la mesure? D'ailleurs, pourquoi ce type de données ne sont-elles jamais développées dans la prise en compte générale du projet alors que pour calculer les emplois, les porteurs de projets élargissent jusqu'au vendeur de sandwiches les emplois mobilisés. Pourrions nous avoir une comparaison objective des conséquences écologiques globales sans cette extension et avec ? Je doute que le ratio soit positif avec . Pour se positionner, les élus se réfugient derrière un vote de la population organisé précocement, à un moment où le projet privé n'était pas ou trop peu connu, et les arguments des uns et des autres encore balbutiants. Un vote qui a figé les réflexions alors qu'il aurait justement fallu commencer à réfléchir ensemble (municipalité et habitants) à ce moment là. En d'autres termes, il me semble que la tenue de ce vote est venue biaiser la décision finale. Pouvons-nous dire qu'elle ne l'a pas été ? Si les artisans locaux y trouveront leur compte à court, voire moyen terme, dans cette histoire, le seul vrai bénéficiaire sera l'entreprise Heidelberg. Bien sûr, par extension, les maraichers industriels aussi. Je ne suis pas favorable à la modification du PLU pour permettre l'extension des carrières.</p>
CN 34	29/04/2025	Mercier	Contre	Toujours des contradictions dans les documents -1	enjeu environnemental	<p>Toujours des contradictions dans les documents -1 Et encore lors de cette concertation préalable. Ainsi, le pH de l'eau est avec les déchets de chantiers, dont on ne connaît toujours pas la composition exacte, les tonnages des différents points de collecte tantôt pH de 4 à 5 acide donc, tantôt neutre voisin de 7 et serait compatible avec la vie aquatique, plantes. Selon les documents d'enquêtes, l' assèchement des terres, étangs serait faible voire négligeable à partir de quelques centaines de mètres... mais selon la contribution J C Camus 438, un courrier de la préfecture 44 envoyé à cet habitant au marais gâté habitant à 400m de carrière, lettre montrant bien que la réalité est plus brutale, GSM et la préfecture savent très bien que les extractions de sable à St Colomban, dans la nappe, assèchent terres, étangs, zones humides. La nappe est mise à nu, et compromet l'alimentation en eau potable, et jusqu'à l'alimentation du lac de Saint Philbert de GL. Et ces nuisances ne sont pas prises en compte par Heidelberg, il faudrait faire un procès avec une issue hasardeuse, connaissant la mauvaise foi qui règne, et les revirements possibles des décisions municipales, du SCoT.</p>

CN 35	29/04/2025	Mercier	Contre	Des contradictions dans les documents -2	Hors Sujet	<p>Des contradictions dans les documents -2</p> <p>Un autre exemple de document (5 pages) d'un même projet de GSM, sur 2 enquêtes projet et plu en 2021 amenant des conclusions contradictoires.</p> <p>http://le.site.de.jc25mercier.free.fr/docs/contradictions-docs.PDF (Lien externe)</p> <p>Page 32, on lit " selon la carte, page suivante (carte SRCE au 1/100 000 ème en Page 33 tirée de l'étude d'Impact enquête publique projet) montre que les terrains du projet ne sont concernés par</p> <ul style="list-style-type: none"> - aucun réservoir de biodiversité - aucun corridor <p>Page 33 la carte SRCE au 1/100 000 ème</p> <p>Page 34 , pour l'enquête PLU 21/6-21/7 2021 nouvelle carte SRCE au 1/25000 ème (plus précise !) montre que la zone projet se situe</p> <ul style="list-style-type: none"> - en limite d' éléments fragmentant (voies SNCF) - dans une zone de corridors écologiques diffus ... <p>Page 35, montre page 42 /91 tirée de région Nouvelle Aquitaine</p> <p>https://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/srce_volet_c_final_cle57564b.pdf (Lien externe)</p> <p>à partir de laquelle il y a eu un découpage par ajout de la tête (en couleur) en bas à droite, et d'une partie de la légende à droite pour la coller sur une ancienne carte SRCE d'octobre 2013 (haut de Page 36) ce qui donne la carte .. Page 34 !</p> <p>Page 36 - les 2 cartes SRCE, l'une périmée d' oct. 2013, car les trames TVB n'ont été établies qu'à partir de 2015 . C'est d'ailleurs noté en page 32, l' AP du 16janvier 2015.</p> <p>Ainsi le public de cette enquête projet avait été mal informé. D'ailleurs selon le jugement TA45 n°2201482 du 18/8/2024 la Dérogation est obligatoire. C'est en effet pour éradiquer 38 taxons protégés, sur 25 ha de cette Zone Naturelle contenant 14,5 ha bois, un ha zone humide. Il y a bien un réservoir de biodiversité.</p>
CN 36	29/04/2025	GD	Contre	On ne change rien ou pas ?	enjeu environnemental	<p>Nous sommes face à un choix cornélien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit autoriser la multinationale Heidelberg Materials à extraire du sable à Saint-Colomban pendant 15 années supplémentaires, pour répondre aux besoins locaux de sable pour le BTP et le maraîchage industriel, pour continuer à construire nos zones pavillonnaires avec du béton « éternel » bon marché par rapport à d'autres matériaux, pour sauvegarder l'emploi à la Sablière, pour soutenir les associations colombanaises avec le généreux (mais sans doute pas désintéressé) mécène Heidelberg. Bref, on ne change rien, comme si notre mode de vie n'était pas négociable. Et les partisans du « cornucopianisme » s'adapteront (ou pas) dans 15 ans. - Soit stopper ce projet d'extension, pour ne pas continuer à dégrader la ressource en eau potable sur le site des sablières, et modifier profondément l'environnement du nord de la commune. Mais cela implique se préparer dès maintenant à « changer de logiciel » progressivement pour trouver des alternatives au tout béton, au maraîchage industriel. C'est aussi penser aux générations futures. Alors une suggestion, planter sur le projet des 32ha d'extension, des pins ou autre essences, destinées au bois d'œuvre exploitables dans 30-40 ans pour la construction de maison en bois (alternative au béton). <p>Une analyse du rapport « Meadows » de 1972 explique que pour toute consommation de ressources non renouvelables, nous n'avons le choix qu'entre provoquer nous-mêmes la décroissance pour disposer, certes à un niveau réduit, de la ressource le plus longtemps possible, ou attendre que la décroissance survienne toute seule, dans des conditions que nous ne maîtriserons pas.</p> <p>Quand la société Heidelberg quittera Saint-Colomban, nous laissera-t-elle ce que la société Lafarge nous laisse dans le paysage colombanais : https://www.google.com/maps/place/Rte+des+Gardes,+44310+Saint-Colomban/@47.0414694,-1.5233157,1267m/data=!3m1!1e3!4m6!3m5!1s0x4805c3f8f6818517:0x61f9f94da43cb652!8m2!3d47.049597!4d-1.543357!16s%2Fg%2F11pdmsxdj?authuser=0&entry=ttu&g_ep=EgoyMDI1MDQyMy4wKXMDSoASAFQAw%3D%3D (Lien externe)</p>

CN 37	29/04/2025	Mercier		On est en concertation, alors allons y ! Y a t -il des alternatives à ce que propose HEIDELBERG ?	Aspect économique	<p>Pour rebondir sur des contributions très récentes, il y a bien des alternatives à un projet emballé "tout prêt " par le porteur de projet. La MRAe certes rend un avis, mais qui ne porte pas sur l'opportunité du projet, seulement sur la qualité des documents. C'est là que la loi peut aider les habitants désemparés par un projet que l'on vend d'un coté comme porteur d'emplois, d'intérêt majeur, économique .. et d'un autre coté comme nuisible à la biodiversité, les ressources, la tranquillité publique.</p> <p>Sur un projet de carrière dans le Nord 86 - Sud 37 bord de la Vienne, qui démarrerait à 45 ha déjà ficelés par des contrats de forrages avec des propriétaires, pour s' étendre à 200 ha voire 250 ha, des habitants se sont groupés dans une association ont proposé selon un art. NR une : " Alternative financière</p> <p>Cependant, attirés par ce marché lucratif, certains propriétaires ont déjà signé avec l'entreprise des contrats de forrage (1). « Pour les propriétaires de parcelles, aux alentours de 70 d'après nos recherches, nous leur proposons une alternative financière : transformer leur terrain en un site naturel de compensation. » La municipalité s'est intéressée à la question et sera amenée à se prononcer ultérieurement sur le projet, à l'occasion de l'enquête publique.</p> <p>(1) Contrat qui permet à un propriétaire de donner à un tiers le droit d'exploiter son terrain, en particulier le sous-sol.) "</p> <p>la loi : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/publications/guide_elaboration_site_naturel_de_compensation_fevrier2023.pdf (Lien externe)</p> <p>c' est une nouvelle approche, bien meilleure pour sauver les espèces, animales, végétales, car elle se fait en amont du projet ET - ne donnerait pas place à ces trous énormes jusqu'à la nappe laissés par l'extraction de sable et -encore moins place pour y mettre des déchets de chantiers de toutes natures sans contrôle sérieux par DREAL.. aux risques et périls de l'environnement, des ressources en eaux et des lieux de vie des habitants.</p>
CN 38	29/04/2025	Habitant de la Brosse Gaspaille		Inquiétudes sur l'utilisation de la route des Gardes	Traffic	<p>On nous dit qu'il faut dénoncer, qu'il faut prendre en photos les camions non bâchés, les camions qui passent sur la petite route des Gardes... mais que fait la commune quand je suis à vélo et que les camions me doublent certainement à plus de 50 km/h ?</p> <p>On attend qu'un "incident" se produise et peut être qu'il y aura une réaction...</p>
CN 39	29/04/2025	Habitante de la Brosse Gaspaille		Je m'oppose à l'agrandissement de la carrière de sable à Saint-Colomban	enjeu environnemental	<p>En tant que riveraine, je constate déjà les nuisances liées à l'exploitation actuelle.</p> <p>Ce projet va aggraver ces nuisances, dégrader davantage notre cadre de vie et poser des risques environnementaux importants</p> <p>Je demande qu'une véritable prise en compte des enjeux environnementaux et de la qualité de vie des habitants soit assurée, et que des alternatives à cette extension soient étudiées.</p>
CN 40	29/04/2025	Nicolas		Demande de débat / échanges , orchestré par un organisme indépendant	Procédure	<p>Après la réunion publique du 31 mars 2025 qui a été une réunion d'informations pendant laquelle les citoyens pouvaient poser des questions mais sans véritables échanges et débat et sans obtenir de réponse à chaque question, La Tête Dans Le Sable demande une réunion , animée par la CNDP (commission nationale du débat public), organe véritablement indépendant dans le cas de projets importants comme celui-ci, pour avoir un véritable débat, voire travailler collectivement sur les sujets. Un débat avec autour de la table La Tête Dans Le Sable, LPO 44, le collectif de riverains, la municipalité, Heidelberg pour échanger.</p> <p>Cela est il possible ?</p> <p>Merci, Cordialement, Le Conseil d'Administration de La Tête Dans Le Sable</p>
CN 41	29/04/2025	Nicolas		Demande de diminution du périmètre du projet : extension de 15 % du projet	Aspect économique	<p>Dans le cadre de la présente concertation, lors de la Réunion Publique du 31 mars 2025, il a été déclaré que la concertation sert à apporter des modifications au projet d'extension de la carrière de sable de la société Heidelberg Materials.</p> <p>Lors de cette réunion Publique, Mr Le Maire a expliqué que l'intérêt général de cette demande d'extension est la construction d'habitations sur le territoire du Pays de Retz. Étant donné que 15% du sable extrait de la sablière de la société Heidelberg Materials de St Colomban sert aux constructions BTP sur le territoire local.</p> <p>Nous demandons donc une diminution du périmètre du projet : soit une extension couvrant uniquement 15% des 30 ha.</p> <p>Le Conseil d'Administration de La Tête Dans Le Sable.</p>
CN 42	29/04/2025	Nicolas		Pourquoi une fin de concertation si rapide ?	Procédure	<p>Pourquoi clore la concertation aussi rapidement (elle n'aura pas duré 2 mois) alors qu'elle concerne un projet qui aura des conséquences sur plusieurs décennies à venir ?</p> <p>Merci, cordialement, Marie Nicolas.</p>
CN 43	30/04/2025	Nicolas		Conséquences à assumer pour la future équipe municipale	Procédure	<p>Ne faudrait il pas attendre l'élection de la prochaine équipe municipale qui aura un mandat entier pour assumer les conséquences de ses décisions ?</p>
CN 44	30/04/2025	Du Sable à Saint-Colomban		Oui à la modification du PLU	Procédure	<p>Cette modification de PLU est bien sûr indispensable pour l'agrandissement de cette sablière. L'utilisation du sable ne sera jamais remplacé par d'autres moyens quoique qu'en pense une minorité .Merci à nos élus et services de l'état de considérer cette nécessité de continuer l'extraction de sable sur la commune de Saint Colomban. Et que certains arrêtent d'apporter des arguments et des questions complètement irréalistes et souvent fausses.</p>

CN 45	30/04/2025	Association Avenir Environnement 44	Association Avenir Environnement 44	eau	<p>Mise en compatibilité du PLU de Saint-Colomban ayant pour objet l'extension d'une carrière de sable.</p> <p>Concertation préalable : renouvellement partiel et extension de la carrière de la Grande Garde à Saint-Colomban</p> <p>Avis Favorable</p> <p>Lors de l'enquête publique qui s'est déroulée en septembre et octobre 2024, AE44 a émis un avis favorable au projet de renouvellement et d'extension de la carrière de la Grande Garde à Saint Colomban.</p> <p>Le dossier de l'enquête initiale a constamment évolué en prenant en compte les demandes exprimées lors des phases de concertation ainsi que lors de l'enquête publique elle-même.</p> <p>AE44 avait accompagné son avis de 4 recommandations qui ont été prises en compte par GSM dans son dossier final via, notamment, les réponses aux questions du commissaire-enquêteur.</p> <p>Cette enquête publique s'est conclue par un avis favorable du commissaire-enquêteur, mais, à la suite d'un recours portant sur une délibération de la municipalité concernant la modification du PLU, la procédure a été relancée.</p> <p>Une nouvelle concertation préalable a débuté le 7 mars 2025. Dans ce cadre GSM a organisé 2 visites de la carrière et la Commune a animé une réunion publique le 31 mars.</p> <p>AE44 réitère un AVIS FAVORABLE au dossier.</p> <p>Cependant, au vu du caractère récurrent des inquiétudes manifestées lors de la réunion publique concernant la potentielle dégradation de la qualité de l'eau de la nappe phréatique par l'apport de remblais extérieurs au site, AE44 souhaite accompagner cet avis favorable d'une nouvelle recommandation :</p> <p>- Augmenter les contrôles sur la qualité de l'eau de la nappe phréatique pour les passer à une fréquence trimestrielle (le dossier GSM prévoit une fréquence semestrielle).</p> <p>AE44 considère que cette disposition est importante car elle constituerait un engagement fort de GSM sur une garantie de résultat.</p>
CN 46	30/04/2024	Camus	Probleme avec la sabliere	eau	<p>GSM me dit qu avec la nouvelle extraction nous n aurons plus de probleme de manque d eau au marais gaté</p> <p>je pense le contraite puisque leur dragline est en place depuis au moins 1 an et nos releves de 6 puits en novembre 2024 montre que tous le puits sont en hausse sauf celui du marais qui baisse de 0,60 ml reponse de gsm</p> <p>votre puit est bouché j appelle une societe specialise en puit qui me dit impossible qu un puit se bouche</p> <p>les reponses de gsm ne sont pas serieuses et ou est la commune dans ce cas absente?</p>
CN 47	30/04/2025	ARNAUD	LTDLS Non à l'extension : quelques éléments abordés lors du RDV avec des élus	Procédure	<p>LTDLS Non à l'extension : quelques éléments abordés lors du RDV avec des élus</p> <p>Nous demandons l'organisation d'une seconde réunion pour mettre en débat les véritables questions. La réunion publique a permis de poser des questions mais il était impossible de débattre des réponses ou d'élaborer collectivement d'autres hypothèses. Dans ce cadre, est-il possible de faire intervenir la CNDP (commission nationale du débat public), organe véritablement indépendant dans le cas de gros projets. Elle était intervenue sur Corcoué en particulier pour la métha. C'est donc possible si le porteur de projet le demande. Si refus de la CNDP : est-il possible de faire intervenir une autre structure ou des personnes indépendantes qui puissent permettre un véritable débat.</p> <p>Il existe un lien direct entre sablière et MI : cette extension annonce un développement à St Colomban de l'agro-industrie à l'image de St Julien-de-Concelles. Est-ce ce vers quoi la commune souhaite aller ?</p>
				Aspect économique	<p>Dans le cadre de la présente concertation, lors de la Réunion Publique du 31 mars 2025, il a été déclaré que la présente concertation sert à apporter des modifications au projet d'extension de la carrière de sable de la société Heidelberg Materials. Lors de cette réunion Publique, Mr Le Maire a expliqué que l'intérêt général de cette demande d'extension est la construction d'habitations sur le territoire du Pays de Retz. Etant donné que 15% du sable extrait de la sablière de la société Heidelberg Materials de St Colomban sert aux constructions BTP sur le territoire local. Nous demandons donc une diminution du périmètre du projet : soit une extension couvrant uniquement 15% des 30 ha, soit environ 5ha. S'il faut 200t de granulats (0-125mm) pour une maison béton, GSM ne peut en fournir en fait qu'une petite quantité : à 85% ils ne produisent que du sable (0-4mm). Je pense que ça représente 20 à 30t pour une maison tout béton.</p>
				Procédure	<p>Nous considérons que cette concertation n°2 n'est pas à la hauteur des enjeux du projet. Le Tribunal n'avait pas fait que sanctionner une erreur dans un arrêté, il a aussi souligné que la concertation n°1 n'était pas suffisante. Une procédure accélérée revient à reproduire la même chose une deuxième fois et risque d'engendrer les mêmes conséquences, soit des procédures juridiques.</p>
				Intérêt Général	<p>Au regard du fait que ce projet impactera la commune pour l'avenir et à très longs termes, il pourrait paraître logique d'attendre les prochaines municipales afin que le projet soit assumé par les nouveaux élus. On voit bien aujourd'hui que le devenir du site Lafarge aujourd'hui pose questions.</p> <p>Nous nous interrogeons sur le refus d'un débat sain avec LTDS toutes ces années, en empêchant cette parole des opposants et en favorisant leur stigmatisation, nous sommes aujourd'hui face à une commune totalement clivée. Nous souhaitons savoir si la commune a l'intention de se donner les moyens de renverser cet état des choses.</p>
				enjeu environnemental	<p>Il existe un lien direct entre sablière et MI : cette extension annonce un développement à St Colomban de l'agro-industrie à l'image de St Julien-de-Concelles. Est-ce ce vers quoi la commune souhaite aller ?</p>
CM 48	30/04/2025	Cyrill MOLLE	PLU	Enjeux environnementaux	<p>Bonjour</p> <p>J'ai assisté à la réunion publique du 31 mars.</p> <p>Hedelberg a dit que la surface qu ils exploitaient actuellement survenait largement au besoins actuels? Pourquoi donc leur offrir plus de terre au détriment de l environnement qu ils rendront dégradé et ne pas confier ces terres à de petits exploitants locaux?</p> <p>En quoi, cette extension valorise notre territoire ??</p>